joueurs de la Belle Bouloire, de la rue de Naples. On jouait 45 points pour un souper de 20 couverts. Après un combat acharné de part et d'autre, les boulcurs de la rue de Naples ont permis aux adversaires de prendre 8 points. Le jeu était conduit par M. Provoyeur pour la rue de Naples, et par M. Joël pour la société Decottignies.

COMBATS DE COQS

— C'est vis-à-vis d'un grand nombre d'amateurs qu'a eu lieu la partie de coqs chez M. Dannels, à l'Abondance, rue de Mouvaux, contre la société du Beau-Bouquet. On jouait un 2 de 3 pour 50 francs avec paire de plaisir à 10 francs. Voici les résultats de ce combat qui a été très animé. L'Abondance a gagné les première, troisième et quatrième paires, et perdu la deuxième paire.

— La partie qui a eu lieu dimanche à Mouvaux, a été très réussie. On jouait un 2 de 3, Comique contre l'Abondance de Roubaix. *L'Abondance a gagné les premières et deuxième paires et perdu la troisième. Grande animation et paris sérieux.*

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1.25
100 cartes ivoire (gravure)	2.25
100 cartes ivoire (deuil)	2.50
100 cartes ivoire deuil (gravure)	3.50
Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour	1.75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure)	2.75
Même boîte deuil, imprimées	3.50
» » » (gravure)	4.50

BEAU CHOIX DE PAPIER A LETTRES

depuis 0.40 la boîte

AGENDAS pour 1900 — ALMANACHS

CALENDRIERS

Bien s'adresser 71, Grande-Rue, 71

Chronique Locale

ROUBAIX

Ce numéro comprenant six pages ne doit être vendu que CINQ centimes.

La réunion du Conseil municipal. — Voici l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal, qui aura lieu, jeudi 28 décembre :

Affaires nouvelles. — 1. Imprimés nécessaires aux divers services municipaux; mise en adjudication: cahier des charges; clauses et conditions du travail. 2. Bâtiments communaux: entretien des propriétés communales; cahier des charges; classes et conditions du travail. 3. Contentieux; affaire Desplanques; demande en autorisation de plaider. 4. *Condition publique*: fourniture de briquettes allume feux: marché de gré à gré. 5. Bureaux de la population et des étrangers; imprimés: crédit supplémentaire. 6. Hospices; *main levée d'inscriptions hypothécaires*: avis du Conseil municipal. 7. Tramways; vœu du Conseil d'Arrondissement. 8. Syndicat de l'Espierre: compte administratif de 1898. 9. Id.; budget supplémentaire de 1899.

10. Syndicat de l'Espierre ; budget primitif de 1900. — 11. Service des Eaux: compte budgétaire de 1898. — 12. Id.: budget supplémentaire de 1899. — 13. Id. : *budget primitif de 1900*. — 14. Id. : travaux de terrassement à Roubaix et à Tourcoing; réception définitive. — 15. Id. ; fournitures de cordes pour joints; *réception définitive*.— 16. Id.; cahier des charges pour adjudications diverses pour 1900 et 1901. — 17. Voirie municipale: alignements; plan général: *section G*, feuilles 4 à 9. — 18. Id.: rue de Tourcoing ; construction d'un aqueduc central: pétition. — 19. Id : rue Linné : acquisition d'un terrain destiné à la création d'un groupe scolaire : proposition. — 20. Id.: chemin de la *Malcllerie*; construction de l'aqueduc ; dépôt des terres en excès. — 21. Secours et subsides; lettre de M. le Délégué correspondant de l'Association des Dames françaises ; communication. — 22. Id. ; demande de trousseau en faveur du jeune Chalo, élève de l'Institution des jeunes aveugles de Ronchin. — 23. Id. ; demande de bourse en faveur de la jeune Madeleine Haquette, aveugle.

Rapports des Commissions. — 1. Ecoles communales: Institut Sévigné; crédit supplémentaire. (M. B. Gonco). 2. Voirie Municipale: enlèvement des immondices; denrées nécessaires à la nourriture des chevaux de l'Ebouage: adjudication. (M. Delcrée.) 3. Id.: enlèvement des immondices; ferrure des chevaux: adjudication. (M. Delcrée). 4. Id.: Fêtes nationale et communale: *crédit supplémentaire*. (M. Wichart). 5. Id.: Rues Rubens, Vernet, Delaroche et Mignard: demande d'ouverture et de prolongement, (M. Boucherie). 6. Id.; alignements; acquisition de terrains cédés par MM. Pennel, Bial, Burot et Picavet. (M. Ponthieu). 7. Id.; alignements: acquisition d'un terrain cédé par M. A. Van Monchoven. (M. Boucherie).

8. Voirie municipale : Parc de Barbieux : *Clos des Mille Colonnes*; construction de bâtiments annexes. (M. Wichart). — 9. Id.: Service vicinal; chemins vicinaux ordinaires; emploi des *ressources*. (M. Gonco). 10. Id.: avenue Linné ; ouverture et classement. (M. Wichart). — 11. Budget primitif de 1900. (M. Thérin, adjoint). — 12. Caisse municipale des *retraites* ; demande de liquidation de retraite par l'Inspecteur de police Joseph Dervaux. (M. B. Gonco).— 13. Id.: demande de liquidation de retraite proportionnelle par M. Jules Bonnet, chef de bureau des *contributions directes*. (M. B. Gonco). — 14. Id.: demande de pension par Mme Jules Martel, veuve d'un employé d'octroi. (M. B. Gonco. — 13. Id.: demande de pension de Mme veuve Alfred Richez. (M. B. Gonco.)

Les Universités étrangères. — *Conférence de M. le baron Alexandre Cavrois.* — L'auditoire de mardi soir au cours public donné par les Facultés catholiques était relativement nombreux, étant donnée l'inclémence du temps. M. le baron Alexandre Cavrois y a donné une conférence très intéressante et abondamment documentée sur les divers régimes auxquels est soumis, dans plusieurs pays étrangers, l'enseignement en général et plus particulièrement l'enseignement supérieur. De cet examen savamment développé il a fait ressortir les avantages qui résultaient d'un régime de liberté et d'autonomie par le niveau des études et les progrès de la science.

Le jeune conférencier débute par quelques considérations sur l'aberration de ceux qui veulent substituer l'Etat au *père de famille dans la question de l'enseignement, prétention absurde* qui tend à enlever la formation du cœur et de l'intelligence à celui qui naturellement est chargé de ce soin comme de celui de l'élever, de le nourrir et de préparer son avenir. Il passe ensuite sommairement en revue la situation de l'*enseignement en France* : le monopole universitaire établi par Napoléon Ier, la conquête de la liberté de l'enseignement primaire et secondaire, celle de la liberté de l'enseignement supérieur en vertu de laquelle furent fondées les Facultés et les Universités libres; l'établissement des jurys mixtes; les restrictions qui ont été ensuite apportées à cette liberté par la suppression du titre d'Université et plus tard des jurys mixtes et enfin les menaces qui pèsent actuellement sur l'enseignement libre.

Pour appliquer à cette grave question la méthode d'observation fort en honneur aujourd'hui, l'orateur se propose de montrer comment elle est comprise et pratiquée de par le monde.

En Europe, fait-il remarquer, la liberté complète de l'enseignement supérieur n'existe pas. Il en donne deux raisons : dans les pays où la presque totalité des habitants professe la même religion, le besoin de cette liberté se fait moins sentir et, d'autre part, l'influence que l'Etat retire du monopole universitaire est une *raison* pour le maintenir.

Il poursuit en examinant la situation des Universités en Allemagne où on dit qu'elles sont libres. Il énumère certaines libertés de détail dont jouissent les étudiants au point de vue des programmes, du choix de l'Université et des professeurs, de l'ordre des études qui ne sont pas jalonnées par des examens, mais seulement soumises à une épreuve finale. D'autres libertés sont concédées aux Facultés et aux professeurs ; mais l'Etat conserve des prérogatives qui peuvent rendre illusoires toutes ces libertés.

M. le baron Cavrois passe en Angleterre où l'Etat n'enseigne pas, et où, par conséquent, il ne nomme pas *les professeurs, ne les paie* pas et ne délivre pas de diplôme. Mais il ne se désintéresse pas de la question : il subventionne les écoles primaires reconnues officielles, et même les écoles privées, moyennant certaines conditions. Il donne de curieux détails sur les diverses universités de ce pays, *sur leurs ressources qui sont largement* suffisantes, sur leur organisation, leur fonctionnement et les modifications qu'elles ont successivement subi. D'ailleurs, fait-il observer, la question universitaire a moins d'importance en Angleterre où le diplôme n'est pas obligatoire, l'accès des diverses carrières étant obtenu par des examens professionnels spéciaux.

Le conférencier transporte ses auditeurs aux Etats-Unis où la liberté absolue de l'enseignement a donné lieu à une véritable effervescence d'établissements d'instruction. Les universités y sont parfaitement autonomes, y administrent leurs ressources qui sont considérables, par suite de dons nombreux et importants, organisent leurs programmes comme elles l'entendent et confèrent elles-mêmes les grades.

Il donne de très curieux exemples de la générosité des fondateurs de ces établissements dont les dons se sont élevés quelquefois jusqu'à deux cents millions de francs et montre combien la liberté absolue a donné de l'essort à l'enseignement, favorisé l'émulation entre les nombreuses universités créées et élevé le niveau des études.

M. Cavrois parle ensuite du Canada, dont la population restée profondément française et groupée autour des prêtres catholiques, a obtenu son autonomie, par acte du 22 mars 1867, et a établi un régime scolaire où la liberté *et la justice* sont admirablement pratiquées. Les écoles primaires sont entretenues dans ce pays au moyen de la taxe scolaire, mais si dans une localité des dissidents ne veulent pas de l'école reconnue, ils peuvent se syndiquer même avec les dissidents des localités voisines.

Leur syndicat prélève alors la taxe des adhérents et la consacre à l'entretien d'une école de leur choix. Une seule taxe, fait remarquer l'orateur, est ainsi payée, tandis que chez nous les familles qui ne veulent pas des écoles officielles doivent contribuer par leur taxe à l'entretien de cette dernière et payer de nouveau pour soutenir l'école de leur choix. Le conférencier examine la situation de l'Université catholique Laval à Québec, dont les ressources sont amplement suffisantes pour se passer de subvention et dont l'autonomie est absolument complète.

Une dernière incursion en Belgique termine l'étude de M. le baron Cavrois. Il montre l'enseignement jouissant dans ce pays, depuis l'avènement des catholiques au pouvoir, d'une liberté largement pratiquée et donne d'intéressants détails sur les universités qui, sous ce régime, y sont florissantes, en particulier sur l'Université catholique de Louvain qui compte deux mille élèves et a groupé autour d'elle des écoles supérieures de tous genres.

Après un coup d'œil sur le Brésil où la liberté d'enseignement supérieur existe et sur l'Université de Beyrouth fondée et dirigée par les Jésuites, et dont la Faculté de médecine est reconnue et subventionnée par le gouvernement français qui a fait reconnaître par la Porte la validité des diplômes de cette Faculté dans tout l'Empire Ottoman, le conférencier conclut que les preuves qu'il a apportées sont plus que suffisantes pour établir que les études gagnent à un régime de liberté et qu'en vertu de l'égalité, les Français ont tout au moins le droit de demander le maintien du *statu quo*.

Les mesures dont on menace l'enseignement primaire et secondaire, *ajoute-t-il, ne tarderaient* pas à atteindre l'enseignement supérieur et nous devons empêcher l'avènement de ce que Mgr Baunard a justement appelé un système de liberté qui engendre le monopole, un système d'égalité qui crée le privilège et un système de fraternité qui nous déshérite.

Cette conférence, émaillée de traits spirituels, a vivement intéressé les auditeurs qui l'ont écoutée avec une sympathique attention et en ont emporté l'impression la plus favorable. P. B.

Echantillons de tissus imprimés pour ameublement. — La Chambre de Commerce nous adresse la communication suivante :

« Une collection de 740 échantillons de satin, cretonne ou reps imprimés pour ameublement d'origine anglaise et de vente courante en Belgique vient d'être communiquée à la Chambre de Commerce française de Charleroi.

» Ces échantillons, ainsi que les renseignements qui *les accompagnent, sont mis à la disposition de ceux qui* désireraient en prendre connaissance au secrétariat de la Chambre de Commerce de Roubaix, à la Bourse ».

Résultats d'adjudication. — Mardi matin, à onze heures, a eu lieu, à la mairie, l'adjudication des travaux de terrassement de la rue Jouffroy, *le bureau était présidé* par M. Henri Cerrette, maire, assisté de MM. Achille Lepers, adjoint, et Désiré Wichart, conseiller municipal. Le devis s'élevait à la somme de 10 000 francs. Ont soumissionné : MM. Carette-Dubureq avec un rabais de 10 0/0, et Jules Desplanques, 16 0/0, *qui a été déclaré* adjudicataire.

Bouchée de pain. — Dans la semaine du 18 au 24 décembre, l'œuvre de la Bouchée de pain a distribué 2,448 portions à des grandes personnes et 2,192 à des enfants, au total 4,640.

Un cambriolage, rue de la Lys. — Les vols continuent. Dans la nuit de lundi à mardi, d'audacieux malfaiteurs ont opéré dans le magasin d'épicerie de MM. Pardoen, rue de la Lys.

A son réveil, Mme Pardoen s'aperçut que tout avait été bouleversé dans la maison. Les cambrioleurs, pour s'y introduire, avaient fait sauter un des panneaux de la porte d'entrée. Une fois dans le magasin ils tirent une vraie razzia. Ils prirent d'abord une bougie dans un rayon et s'en servirent pour se guider. Un sac contenant des haricots se trouvait dans le magasin, ils le vidèrent et s'en servirent pour renfermer leur butin. Y trouvèrent place les objets les plus divers : 8 kilogrammes de chocolat et autant de café, un panier d'oranges, des boîtes de conserves, thons, sardines, un jambon, des liqueurs, une boîte contenant des cravates.

Les voleurs ont aussi fracturé le tiroir du comptoir et ont enlevé une dizaine de francs en menue monnaie. Du magasin ils se sont rendus dans la salle à manger et y ont fracturé plusieurs meubles, mais seuls deux violons ont tenté leur cupidité.

Un seau rempli de confiture a été retrouvé à l'intérieur, près de la porte, ce qui fait croire que les malfaiteurs ont été dérangés dans leur besogne. M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, a ouvert une enquête.

Le noyé du quai de Lorient. — Le malheureux, qui a été retiré mort du canal, quai de Lorient, lundi matin, a été reconnu par son fils, avec qui il habitait, rue de Lannoy, 7, fort Desprez. C'est bien, comme l'indiquait le livret trouvé dans ses vêtements, Désiré Amaurisse, tisserand, âgé de 69 ans. Il avait quitté son domicile, dans la journée de dimanche, pour faire visite à des amis. C'est sans doute trompé par l'obscurité qu'il est allé se jeter dans l'eau.

Une mort subite. — Un journalier, M. Henri De Groote, âgé de 59 ans, demeurant en garni, 24, boulevard de Belfort, a été trouvé mort, lundi soir, dans son lit. M. le docteur Bôle, mandé aussitôt, a reconnu que la *mort était due à une rupture d'anévrisme*. M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, a procédé aux constatations légales et a autorisé le transfert du cadavre à la morgue de l'Hôtel-Dieu, ce qui a eu lieu dans la soirée de mardi.

Un homme tombé mort dans un café. — Son identité reconnue. — L'identité de l'homme, qui est tombé mort, la nuit de dimanche à lundi, dans le café de M. Dubar-Roupain, rue des Fabricants, a pu être établie. C'est un célibataire, M. Alfred Spender, apprêteur, âgé de 42 ans, qui habitait avec une parente, Mme veuve Rigolle, rue Bernard, 82.

Deux chutes graves. — Le verglas a fait deux nouvelles victimes, MM. Adolphe Segard, liseur, âgé de 56 ans, demeurant rue de la Barbe d'Or, cour Carpentier, et Edmond Bourgois, encolleur, 52 ans, demeurant à l'estaminet Gosman, *rue des Halles, sont tombés* de façon si malheureuse qu'ils se sont fracturé l'un des péronés. Tous deux ont été admis à l'Hôtel-Dieu après avoir reçu les soins, le premier de M. le docteur Ballenghien et l'autre de M. le docteur Lepoutre.

Un vol, rue de Mouvaux. — Deux vitrines mobiles placées à la façade du magasin de M. Valère Cardoen, coiffeur, 97, rue de Mouvaux, ont été enlevées par des malfaiteurs, dans la nuit de dimanche à lundi. Elles contenaient des articles de coiffure, de fumeurs, etc., le tout d'une valeur de 300 francs environ. Les deux vitrines ont été retrouvées vides dans la rue des Viviers.

Les accidents du travail.— Un apprêteur de l'établissement de M. Edmond Browaeys, rue St-Maurice, en retirant un fourneau de son métier, s'est brûlé à la main gauche. M. le docteur Labbe, qui a donné les premiers soins à l'ouvrier, Edouard Desaine, âgé de 20 ans, demeurant Grande-Rue, 293, lui a prescrit dix jours de repos.

— Une ouvrière de la retorderie de M. Adolphe Lesur, rue St-Antoine, s'est contusionnée à la jambe droite au cours de son travail. La blessée, Julienne Desbarbieux, âgée de 15 ans, demeurant rue de Roubaix, à Wattrelos, a été l'objet des soins de M. le docteur Leplat, qui lui a prescrit quelques jours de repos.

— A la Société anonyme de la rue du Collège, M. Modeste Leclercq, *contre-maître*, a été blessé à l'annulaire de la main gauche, par une barre de fer. M. le docteur Druesne, qui a donné des soins au blessé, qui habite rue de la Paix, cour Lefebvre, lui a ordonné un repos de huit jours.

— Dans l'atelier de construction de MM. Meyer et Boquillon, rue de Sébastopol, l'un des ouvriers a laissé tomber par mégarde un bout d'arbre de transmission sur la main droite. Une vingtaine de jours de repos ont été prescrits par M. le docteur Lepers, au blessé, Charles Desailly, âgé de vingt-deux ans, demeurant rue de la Tortue.

— En portant une pièce de tissus, Achille Loridan, âgé de 38 ans, demeurant rue Eugène-Motte, a fait une chute dans l'escalier de l'établissement de son patron, M. Adrien Noblet, fabricant, rue de la Gare. M. le docteur Butruille a donné les premiers soins au blessé et lui a prescrit six jours de repos.

— A la Société Artistique de la rue de la Rondelle, l'un des imprimeurs, Hector Ducatez, âgé de 16 ans, demeurant rue du Fort, a eu la main gauche écrasée par suite d'un faux mouvement. Le docteur qui a examiné le jeune homme lui a ordonné un mois de repos.

— Un domestique de M. Delespierre-Leman, expéditeur, a eu le gros orteil écrasé par un coup de pied de cheval. Une quinzaine de jours de repos lui ont été prescrits au blessé, Jules Vandeuberghe, âgé de 14 ans, demeurant rue de Rome, par M. le docteur Lepers.

— Dans l'établissement de M. Dubar-Delespaul, fabricant, rue d'Alger, un tisserand, Charles Florin, âgé de 45 ans, demeurant à Wattrelos, en voulant couper une lisière à sa pièce s'est blessé à l'index de la main droite. M. le docteur Picquet lui a prescrit dix jours de repos.

— Chez MM. Ernoult-Bayart frères, apprêteurs, l'un des ouvriers a été blessé à l'annulaire de la main gauche par un cylindre de son métier. M. le docteur Picquet a examiné le blessé, François Maes, âgé de 44 ans, demeurant rue du Grand-Chemin, et lui a ordonné dix jours de repos.

— Albert Delcourt, tisserand, demeurant rue des Sept-Ponts, occupé chez MM. Alphonse Vernier et fils, fabricants, a eu la première phalange de l'index droit écrasée dans une des chaînes de son métier. M. le docteur Butruille a soigné le blessé et lui a ordonné un mois de repos.

— A la teinturerie de MM. Motte et Bourgeois, un apprêteur, Félix Delbarre, âgé de 46 ans, demeurant rue de l'Alouette, a fait une chute pendant son travail et s'est luxé le pied. M. le docteur Godefroy a prescrit au blessé quinze jours de repos.

— Une femme de journée, en service à l'école communale maternelle de la rue Pascal, est tombée en allant faire une course pour la directrice de l'école. M. le docteur Delattre, qui a examiné la blessée, Mme veuve Eros, a constaté une contusion au bras gauche, et lui a prescrit quelques jours de repos.

— Dans la teinturerie-apprêt de MM. Ségard et Vanacker, un tondeur, Alphonse Huyghe, âgé de 25 ans, demeurant rue Solférino, à Tourcoing, s'est fait une entorse au pied gauche en sautant d'un ponton. M. le docteur Butruille, qui l'a examiné, lui a prescrit quelques jours de repos.

— Au tissage de MM. les fils d'Alfred Motte, rue Molière, une tisserande, Palmyre Duponchelle, âgée de 21 ans, demeurant rue Roche, a eu l'annulaire de la main gauche écrasé par la chute d'un poids de son métier. Quinze jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Lepers.

— M. Joseph Peloni, âgé de 29 ans, fumiste, demeurant rue Blanqui, a été blessé à la paupière supérieure de l'œil droit, par une barre de fer. M. le docteur Lepers a soigné le blessé qui travaille pour le compte de MM. Cornart et Philippini, rue de Rohan, et lui a prescrit dix jours de repos.

— Gustave Schoonheere, surveillant, âgé de 42 ans, demeurant rue de Menin, occupé à la gare du Nord, s'est fracturé l'avant-bras droit en tombant sur la voie ferrée, près du pont Saint-Vincent-de-Paul. M. le docteur Derville lui a prescrit vingt jours de repos.

— Un ouvrier de MM. Prouvost frères et Barenne, fabricants, a eu l'index de la main droite écrasé par la chute d'un poids. M. le docteur Delecœuillerie, qui a examiné le blessé J.-B. Declerc, âgé de 48 ans, demeurant hameau du Breucq, à Flers, *lui a prescrit* vingt jours de repos.

— Ernest Brogneviel, terrassier, âgé de 52 ans, demeurant rue de Lannoy, a fait une chute et s'est contusionné le côté droit. L'ouvrier travaille pour le compte de M. Numa Delmaire, *entrepreneur*; il a été l'objet des soins de M. le docteur Delecœuillerie, qui lui a prescrit dix jours de repos.

Menus faits. -- Dans la journée d'hier, un rapport a été dressé à la charge de M. J.-B. W... cabaretier, rue Nain.

Nécrologie. — On annonce la mort de Mme Camille Tillet, femme du capitaine en second de la Compagnie des sapeurs-pompiers, décédée à l'âge de 54 ans. Les funérailles auront lieu, jeudi, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Sépulcre.

Une exposition intéressante est certainement celle de M. Watteau, tapissier, rue du Pays, où l'on peut en ce moment admirer, au milieu de riches tentures, un mobilier bambou de la fabrication E. Robache, 12, rue de Mouvaux. Le bureau étagère, tout laqué est d'un effet splendide, d'une fabrication irréprochable, la table et les chaises assorties ne sont pas moins bien et dénotent chez le fabricant un goût particulier et une connaissance approfondie de son art; *aussi ne saurions-nous trop recommander cette maison qui ne travaillle pas* moins bien l'article rotin pour vérandahs.

Fin de Liquidation. — Maison Duparq, 20, rue de la Gare. — Toutes les marchandises et un bel agencement de magasin à vendre au plus offrant d'ici le 31 décembre. 60861

Cafés de table : 2.20, 2.50 et 2.70 la liv. — Cie Havraise, 74 bis, Grande-Rue, Roubaix.

Courez toujours *où court le public ! il ne se trompe pas !*

Allez donc au beurre d'Oostcamp, rue du Bois, 13,

Le kilo 1 fr.

Croix. -- *La tombola de la « Patriote. »* — Voici la liste des numéros gagnants :

953, 28921, 45709, 2127, 20063, 1796, 14853, 7463, 2182, 43556, 42426, 22182, 16568, 7955, 19275, 24388, 29912, 20894, 18193, 7377, 29230, 2340, 29645, 180, 20582, 26591, 25092, 23847, 2786, 19484, 26884, 17537, 21238, 20637, 5465, 25939, 10563, 27753, 8977, 293, 28437, 27095, 1218, 3903, 24855, 14583, 24262, 11998, 1140, 21636, 3705, 9537, 16136, 25468, 2509, 19430, 11453, 19425, 14048, 23495, 7909, 10528, 16632, 5250, 26881, 4447, 13052, 6578, 26165, 11446, 10784, 27636, 27221, 15303, 28724, 21718, 8402, 3308, 1318, 20533, 5996, 28357, 5893, 12256, 11985, 28577, 19400, 3835, 8596, 2271, 20322, 6572, 9627, 8418, 5098, 25172, 22599, 5128, 9745, 13321, 1175, 15399, 5691, 5648, 16926, 7267, 21489, 14264, 19762, 18188, 11293, 21655, 1146, 7744, 23698, 3459, 28082, 2721.

Les lots seront distribués à partir du vendredi 29 décembre chez M. Lecomte, cabaretier, en face du gymnase, tous les jours de sept à neuf heures du soir; excepté le premier janvier et les dimanches de dix heures du matin à midi et de trois à six heures du soir, jusqu'au 31 janvier inclusivement.

Wasquehal. — *La fête de Noël.* — La grande fête de Noël, qui parle si éloquemment à tous les cœurs, a été célébrée dans la paroisse avec une solennité remarquable.

L'église avait revêtu sa plus *belle parure. Une magnifique* crèche ornait la chapelle Saint-Joseph. A tous les offices de la journée, l'église était trop petite pour contenir la foule des fidèles. La maîtrise de la paroisse a fort bien exécuté les chants aux offices. Pendant la grand'messe, on a eu la bonne fortune d'entendre la fanfare municipale, sous l'intelligente direction de M. Dervaux. Divers morceaux de sa composition ont été exécutés avec beaucoup de soins.

Aux vêpres, le R. P. Bernard, de la Compagnie de Jésus, a donné le sermon de circonstance, avec une véritable éloquence.

Lys. — *Résultats d'une adjudication.* — Mardi à cinq heures du soir ont eu lieu à la mairie plusieurs adjudications. Le bureau était composé de MM. Desprets-Rincheval, adjoint au maire, président, Fauvarque, Droissart, Beuscart, conseillers municipaux. 1° Adjudication du charbon nécessaire au Bureau de bienfaisance pendant l'année 1900. Soumissionnaires, MM. Houteman et Franchomme, à raison de 275 fr. les 10,000 kil.; Delespaul-Vermeulen, 269 fr., adjudicataires. 2° Charbon des écoles : Delespaul-Vermeulen, 279 fr. les 10,000 kil.; Houteman et Franchomme, 275 fr., adjudicataires. 3° Pain nécessaire au Bureau de bienfaisance : Mme Mathilde Gossart, seule soumissionnaire, déclarée adjudicataire à raison de 5 centimes de rabais au kilog. d'après la taxe officielle de Lille.

— *Un accident de travail.* — Un domestique, Florimond Decottignies, au service de MM. Delespaul-Vermeulen, marchands de charbon, était occupé à décharger une voiture, lorsqu'un morceau lui tomba sur le pied gauche et lui fit une contusion aux orteils. M. le docteur Parmentier a conclu à *une incapacité de travail de quinze jours.*

Willems. — *Une femme asphyxiée dans la prison municipale.* — Le jour de Noël, vers une heure du matin, le garde-champêtre rentrait chez lui lorsqu'il fut accosté dans la rue par une femme inconnue qui lui demanda l'hospitalité. Le garde la conduisit chez lui pour la réchauffer et la restaurer, puis il la conduisit à la mairie où un logement lui fut préparé. Quelques boîtes de paille furent disposés à cet effet sur les planches formant une sorte de lit de camp à la prison communale, attenante à l'estaminet et à la ferme occupés par Mme veuve Agache-Boutemy. Ce réduit mesure environ trois à quatre mètres de longueur sur un mètre cinquante de largeur.

C'est là que la mendiante fut enfermée pour y passer la nuit. Lundi matin vers 5 heures, M. Paul Agache, en traversant la cour de l'estaminet, ressentit une forte odeur de brûlé; malgré les recherches qu'il fit, il ne put de suite en découvrir la cause. Vers 7 heures, apercevant de la fumée qui sortait du toit de la maison, il eut l'idée d'aller ouvrir la porte du violon où l'on avait enfermé la mendiante. Une épaisse fumée s'en échappa à l'instant, pendant que la paille s'enflammait tout à coup à l'intérieur.

Il vit en même temps étendue à ses pieds la malheureuse femme, ne donnant plus signe de vie, et s'empressa de la mettre dehors. Mais il ne put retirer qu'un cadavre : l'asphyxie avait été complète. Un commencement d'incendie se déclarait en même temps dans la prison et aurait pu se communiquer à l'estaminet et à la ferme. Quelques seaux d'eau en eurent raison. Seules les planches du lit de camp ont été consumées. La femme asphyxiée ne porte aucune trace de brûlure. C'est M. le docteur Lamothe, de Willems, qui a constaté le décès.

Voici son signalement : 50 ans environ, cheveux grisonnants, entourés d'un mouchoir, yeux maladifs, figure maigre. Elle portait comme vêtements des haillons : chemise de toile sans marque, plusieurs corsages dont un noir, un à lignes bleues et blanches, un autre gris, jupons en étoffe grise et à lignes noires, chaussettes de laine rousse et sabots. La taille est de 1 m. 60.

La gendarmerie de Lannoy avertie a fait lundi une enquête qui n'a amené aucun résultat tant au sujet de l'identité de cette femme que des circonstances qui l'ont amenée à faire du feu dans le réduit où elle se trouvait. On peut supposer ou bien qu'elle a allumé un peu de paille dans l'intention de se réchauffer, ou bien qu'elle a voulu se donner la mort par l'asphyxie.

Nous avons appris que cette femme avait logé à Willems dans la nuit de mercredi à jeudi dernier chez M. Rouzé, cultivateur, à qui elle avait demandé l'hospitalité vers 4 heures *du soir, disant qu'elle regagnerait le lendemain* le village de Gruson où elle habitait. D'autre part, elle avait dit aux servantes de la maison, dans la soirée, qu'elle était originaire de Cysoing et qu'elle avait deux enfants, une fille âgée de 20 ans et mariée, demeurant à Cysoing, et un garçon de 13 ans, employé au service d'un marchand de chiffons de Néchin.

Le lendemain avant de quitter la ferme de M. Rouzé, elle volait un tablier appartenant à l'une de ces servantes. Depuis on ne l'avait plus revue.

L'ALMANACH VERMOT EST PARU!

— Ce magnifique volume de *432 pages* contient des centaines de renseignements utiles, de nombreuses histoires, récits et anecdotes, des bons mots, etc., etc.

Chaque page contient plusieurs illustrations par les meilleurs dessinateurs.

L'**Almanach Vermot** est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue.

Enterrements du 27 décembre. — Mme Jules Wardavoir, née Clara Godard, neuf heures et demie, église St-Sépulcre. — Mme Sophie Lepoutre, huit heures et demie, église du Très-Saint-Rédempteur. — Mme Désiré Zuinghedeau, née Mélanie Declercq, neuf heures, église St-Joseph. — M. Emmanuel Vienne, trois heures, église Notre-Dame. — Mme veuve Vasseur, née Julie Paillard, huit heures et demie, église Saint-Joseph.

Aluminium pur. (Voir aux annonces). 57408

Avis aux brasseurs. — La librairie du *Journal de Roubaix* met en vente des feuilles de mise de feu. Texte nouveau. 52193

Ameublements. — (Voir aux annonces l'avis du « Berceau d'Argent. » 52780

Œufs garantis frais, rue du Bois, 13.

WATTRELOS

La musique « Les Enfants de la Lyre » vient de perdre en la personne de M. J.-B. Baas, décédé lundi matin, un de ses plus dévoués membres honoraires; M. J.-B. Baas était doyen de la société depuis 1890.

A cause des fêtes successives de la saison, « Les Enfants de la Lyre » regrettent de ne pouvoir assister en corps aux funérailles de leur regretté doyen. Ils ont décidé de faire célébrer un obit solennel pour le repos de son âme le lundi de Pâques. Les membres d'honneur, honoraires et exécutants qui seraient libres sont priés d'assister individuellement à son enterrement qui aura lieu *demain jeudi, à 9 heures 1/2*, en l'église Saint-Maclou.

Communication. — *Musique municipale.* — La commission administrative informe les musiciens que Mme veuve J.-B. Baas m'en faulle la prient de les inviter à assister aux funérailles de M. J.-B. Baas, qui auront lieu jeudi prochain 28 courant, à 9 heures et demie, en l'église Saint-Maclou. La commission espère que les musiciens empêchés voudront témoigner leur estime et leur sympathie envers la famille de Mme Baas, en se faisant représenter par un membre de leur famille.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 7*0

Les grèves. — A l'heure de l'ouverture des usines, mardi matin, des grévistes s'étant groupés en grand nombre devant l'établissement de MM. Leroux-Lamourette, rue de Dunkerque. Mais des mesures d'ordre avaient été prises et les gendarmes se trouvaient présents pour en assurer l'exécution. Les grévistes se sont donc dispersés, mais ils se sont reformés en bande peu après pour aller manifester devant l'habitation de M. Edmond Leroux-Lamourette et devant les bureaux de la *Croix*, rue des Ursulines.

M. le Maire de Tourcoing, à qui MM. Leroux-Lamourette avaient fait parvenir les livrets de leurs anciens ouvriers, les a renvoyés en disant que l'affaire n'était pas de la compétence de l'administration municipale.

Voici d'ailleurs le texte de la lettre adressée par M. Sénélar, adjoint, à MM. Leroux-Lamourette :

« 26 décembre 1899.

» Messieurs,

» J'ai bien reçu votre lettre du 23 courant, par laquelle vous voulez bien m'informer de la résolution que vous avez prise de fermer définitivement votre filature.

« Mais en même temps que votre lettre, vous m'avez fait parvenir un certain nombre de livrets qui, paraît-il, sont la propriété de vos ratacheurs.

« N'ayant pas qualité pour recevoir le dépôt de ces livrets ni pour les faire remettre à leurs destinataires, j'ai l'honneur de vous les retourner par le porteur de la présente.

« Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

« Le Maire,

Signé : SENÉLAR, adjoint. »

Les cantines scolaires. — *Résultats d'adjudication.* — Mardi après-midi, à trois heures, il a été procédé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville à l'adjudication des denrées alimentaires, nécessaires au fonctionnement des cantines scolaires pendant l'année 1900. L'adjudication se décomposait en quatre lots, comme suit :

1er lot : Viandes. Quantité : 9.200 k.; montant 15.600 fr. Ont soumissionné : M. Xavier Dubrulle 18 0/0; Delgatte 19 0/0 et Paul Malfait 18.12 0/0. M. Delgatte a été déclaré adjudicataire.

2e lot : Saucisses et saindoux. Quantité 1.600 k. Montant 3.050 fr. Ont soumissionné : MM. Bersousseaux-Pinet avec 2 0/0 de rabais et Jean-Louis Leplat 6 0/0.

M. Leplat a été déclaré adjudicataire.

3e lot : Epiceries diverses, quantité 10.960 kilos. Montant 4.670 francs. Ont soumissionné : MM. Planckaert-Destombes avec 17,77 0/0 de rabais et Emile Lecat, 17,09 0/0. M. Planckaert a été déclaré adjudicataire.

4e lot : Lait, quantité 225 hectolitres. Montant 4,500 fr. Ont soumissionné : MM. Emile Vervenne avec 6 0/0 de rabais et Gustave Dael, 2,50 0/0 de rabais. M. Vervenne a été déclaré adjudicataire.

Le bureau était présidé par M. Masure-Six, adjoint, assisté de MM. Leplat, conseiller municipal, Bulté fils, receveur municipal, Hermant, du bureau des écoles.

Résultats d'adjudications. — Mardi après-midi à trois heures, a eu lieu à l'Hôtel de Ville, l'adjudication de la fourniture de 1,200 mètres de toile destinés à être distribués aux ménages assistés les mieux tenus. Le bureau était présidé par MM. Sénélar, adjoint, assisté de MM. Duconlombier, Leplat, conseillers municipaux, Lamarque, chef du secrétariat, Bulté, receveur municipal et Levêque, chef du bureau de l'hygiène.

Ont soumissionné ; MM. Chombeau avec 14,16 0/0 de rabais, Borest et Suin, 17,50 0/0 ; Migeon 9,00 0/0 ; Odoux 15 0/0 ; Glorieux 8 0/0 ; et Luysche 17 0/0.

M. Borest et Suin ont été déclarés adjudicataires.

La réunion des imprimeurs. — Les imprimeurs patrons et ouvriers avaient été convoqués par l'administration municipale à une réunion qui devait avoir lieu à l'Hôtel-de-Ville mardi à cinq heures du soir. Mais comme deux patrons et quatre ouvriers seulement se sont présentés, la séance a dû être remise à une date ultérieure.

La fête de Noël. — A l'occasion de la fête de Noël, la maîtr